

**Fondation de Luxembourg
Fondation
12, rue Erasme
L-2012 Luxembourg**

R.C.S. Luxembourg : G 198

**Comptes annuels au 31 décembre 2014 et
Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

Table des matières

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 2
Comptes annuels	
- Bilan	3
- Compte de profits et pertes	4
- Annexe	5 - 14

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration de
Fondation de Luxembourg
12, rue Erasme
L-2012 Luxembourg

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation de Luxembourg, comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Fondation de Luxembourg au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Bernard Lhoest

Luxembourg, le 21 avril 2015

Fondation de Luxembourg
Fondation

Bilan
31 décembre 2014
(exprimé en EUR)

	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<u>Actif</u>			
Actif immobilisé	3	3.016.283	3.160.699
Immobilisations incorporelles		584	986
<i>Licences informatiques</i>		584	986
Immobilisations corporelles		5.029	9.888
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>		5.029	9.888
Immobilisations financières		3.010.670	3.149.825
<i>Titres ayant le caractère d'immobilisations</i>		3.010.670	3.149.825
Actif circulant		39.429.706	25.506.261
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		53.707	30.701
Autres valeurs mobilières	4	27.635.991	15.871.265
Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse	5	11.740.008	9.604.295
Comptes de régularisation actif	6	333.624	120.863
Total Actif		42.779.613	28.787.823
<u>Passif</u>			
Capitaux propres	7	38.350.787	25.876.145
Fonds propres de la Fondation de Luxembourg		3.000.000	3.500.000
Fonds propres des fondations abritées		34.934.790	22.373.915
Subvention d'équilibre non utilisée		415.997	2.230
Résultat de l'exercice		---	---
Fonds dédiés	8	4.189.281	2.656.188
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		130.371	91.729
Dettes sur achats et prestations de services		68.060	53.839
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		21.053	7.418
<i>Dettes fiscales</i>		5.945	---
<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		15.108	7.418
Autres dettes		41.258	30.472
Comptes de régularisation passif	9	109.174	163.761
Total Passif		42.779.613	28.787.823

Fondation de Luxembourg
Fondation

Compte de profits et pertes
Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014
(exprimé en EUR)

	Notes	Du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014	Du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013
<u>Charges</u>			
Autres charges externes	10	214.647	189.225
Frais de personnel	11	429.178	402.164
Salaires et traitements		384.737	362.975
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		44.441	39.189
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	3	6.730	8.179
Intérêts et autres charges financières		9.626	27.618
Autres intérêts et charges	3	9.626	27.618
Résultat de l'exercice		---	---
		660.181	627.186
<u>Produits</u>			
Autres produits d'exploitation	12	434.873	294.241
Autres intérêts et autres produits financiers	13	84.488	162.073
Autres intérêts et produits financiers		84.488	162.073
Quote-part des legs attribuables à l'exercice	9	54.587	54.587
Subvention d'équilibre	7	86.233	116.285
		660.181	627.186

Note 1 – Généralités

Fondation de Luxembourg (ci-après la « Fondation ») a été constituée le 18 décembre 2008 sous la forme d'une fondation pour une durée illimitée, régie par ses statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. La Fondation a déplacé, durant l'exercice 2011, son siège social au 12, rue Erasme, L-2012 Luxembourg.

Les statuts de la Fondation ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations en date du 23 janvier 2009. La Fondation est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro G 198.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La Fondation a pour objet de promouvoir l'engagement philanthropique de personnes physiques et morales. A cette fin, elle peut prendre ou soutenir des initiatives et programmes dans les domaines scientifique, social, culturel, environnemental et tous autres domaines d'intérêt général, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. En vue de réaliser son objet, la Fondation peut notamment :

- agir par l'information et le conseil ;
- développer des services et outils promouvant et facilitant l'engagement philanthropique ;
- octroyer des soutiens financiers, prix, récompenses et autres subsides à des organisations, publiques ou privées, des groupes d'individus ou des personnes individuelles ;
- lancer des appels à projets ;
- promouvoir des études et recherches ;
- développer des programmes d'actions propres ;
- créer ou participer à d'autres organismes, fondations, associations ou groupements à caractère non lucratif ;
- intervenir par toute autre manière conforme à son objet social.

Les comptes annuels de la Fondation retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission principale qui est l'accueil et la gestion de fonds et fondations (activité fondations abritées).

Ces comptes comprennent :

- le bilan qui synthétise en valeur actuelle la situation patrimoniale de l'ensemble des éléments gérés par la Fondation, incluant notamment les cinquante-trois fondations abritées existantes au 31 décembre 2014 (quarante-trois fondations abritées existantes au 31 décembre 2013). Dix fondations abritées ont été créées durant l'année. Par ailleurs, la création d'une fondation supplémentaire n'a finalement pas abouti ;
- le compte de résultat qui récapitule et consolide les produits et les charges de l'année selon leur destination ;
- l'annexe qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de profits et pertes.

Note 1 – Généralités (suite)

Les fondations abritées se divisent en deux grandes catégories :

- les fondations avec dotation : elles disposent d'un patrimoine à caractère pérenne et productif de revenus utilisés chaque année au bénéfice de la cause choisie ;
- les fondations de flux : elles fonctionnent grâce à des versements réguliers effectués par le donateur ou par des tiers sollicités par lui.

Au 31 décembre 2014, la Fondation inclut vingt-trois fondations avec dotation, vingt-cinq fondations de flux et cinq fondations hybrides. Au 31 décembre 2013, la Fondation incluait dix-sept fondations avec dotation, vingt-deux fondations de flux et quatre fondations hybrides.

Note 2 – Principales méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés conformément aux principes comptables et règles d'évaluation décrites ci-après.

2.1 Base de conversion des éléments exprimés en monnaies étrangères

La Fondation tient sa comptabilité en euros (« EUR ») et les comptes annuels sont établis dans la même devise.

A l'exception des actifs immobilisés qui restent convertis au cours de change historique, les postes de bilan exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Durant l'exercice, les opérations libellées en devise autres que l'EUR sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés de telle manière à amortir la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles sur la durée d'utilisation.

Les amortissements sont linéaires et sont pratiqués à raison de 33,33% par an.

Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)

Lorsque la Fondation considère qu'un actif immobilisé a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement composées de valeurs mobilières à revenu fixe qui ont été acquises avec l'intention de les garder jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières sont enregistrées à leur prix d'acquisition dans leur devise d'origine. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan, si le Conseil d'Administration estime que la dépréciation sera durable.

Les différences positives (agios) et négatives (disagios) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement sont enregistrées en compte de profits et pertes sur la durée de vie résiduelle des actifs concernés. Ces différences sont enregistrées annuellement sur le compte des immobilisations financières, impactant le coût d'acquisition initial à la baisse (agios) ou à la hausse (disagios).

Les immobilisations financières sont également composées de parts d'OPCVM acquises par la Fondation pour du long terme et enregistrées à leur prix d'acquisition dans leur devise d'origine. Elles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan, si le Conseil d'Administration estime que la dépréciation sera durable.

2.4 Autres créances

Les autres créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont portées au bilan au prix d'acquisition. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le prix d'acquisition est déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés.

A la date de clôture, elles sont valorisées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)

La valeur de marché correspond pour :

- les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé, au dernier cours disponible le jour de l'évaluation ;
- les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif, à la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

2.6 Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation à l'actif du bilan incluent les intérêts courus non échus sur les immobilisations financières.

2.7 Capitaux propres

Les capitaux propres se divisent en fonds propres de la Fondation et fonds propres des fondations abritées. On retrouve les rubriques suivantes :

- la dotation propre de la Fondation, à hauteur de :
 - la dotation initiale constituée par les apports des fondateurs ;
 - des dotations complémentaires constituées par les legs et donations successifs affectés à la dotation de la Fondation.
- les dotations des fondations abritées de la Fondation : la Fondation ouvre un fonds avec dotation dès lors qu'une ou plusieurs personnes physiques ou morales lui ont affecté, de manière irrévocable, un capital productif de revenus ;
- les reports à nouveau créditeurs ou débiteurs en fin d'exercice des fondations abritées ;
- les réserves : cette rubrique permet aux fondations de constituer des économies, moins liquides que le report à nouveau, mais qui contrairement à la mise à la dotation permet une reprise le moment voulu ;
- le report à nouveau ;
- le résultat de la Fondation.

Les capitaux propres de la Fondation incluent également une subvention d'équilibre, visant à compenser les pertes d'exploitation que la Fondation aurait constatées au cours de ses premières années d'existence si cette subvention ne lui avait pas été accordée. Cette subvention est enregistrée en compte de profits et pertes au rythme des pertes d'exploitation constatées par la Fondation.

Note 2 – Principales méthodes comptables (suite)

2.8 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à des programmes d'intervention de la Fondation, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

2.9 Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur de remboursement.

2.10 Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation au passif du bilan contiennent exclusivement un legs adressé directement à la Fondation. Ce legs est repris en compte de profits et pertes, au rythme défini par le Conseil d'Administration, en accord avec la période minimale sur laquelle une fondation de flux est acceptée.

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2014

Note 3 – Actif immobilisé

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le portefeuille titres de la Fondation est classé parmi les immobilisations financières, le Conseil d'Administration considérant qu'il s'agit d'actifs immobilisés et non de fonds de roulement, qui garantissent la pérennité de la Fondation et lui fournissent les ressources annuelles nécessaires à ses activités.

Pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014, l'évolution des actifs immobilisés s'analyse comme suit (exprimé en EUR) :

Libellé	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Additions / Sorties de l'exercice	Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Sorties de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur à la fin de l'exercice	Solde net à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	35.893	---	35.893	(34.907)	---	(402)	(35.309)	584
Immobilisations corporelles	81.874	(1.079)	80.795	(71.986)	2.548	(6.328)	(75.766)	5.029
Autres installations, outillage et mobilier	81.874	(1.079)	80.795	(71.986)	2.548	(6.328)	(75.766)	5.029
Immobilisations financières	3.199.646	(157.124)	3.042.522	(49.821)	27.579	(9.610) *	(31.852)	3.010.670
Total des actifs immobilisés	3.317.413	(158.203)	3.159.210	(156.714)	30.127	(16.340) *	(142.927)	3.016.283

* L'amortissement sur l'exercice des agios et disagios sur les immobilisations financières s'élève à EUR 9.610 (2013 : EUR 26.762) comptabilisé en intérêts et autres charges financières.

Au 31 décembre 2014, les immobilisations financières ont une valeur de marché de EUR 3.310.395 (2013 : EUR 3.215.048).

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2014

Note 4 – Autres valeurs mobilières

Au cours de l'année 2014, la Fondation a eu en gestion vingt-huit portefeuilles (2013 : dix-neuf portefeuilles) de valeurs mobilières liés à des fondations abritées. Le montant net des valeurs mobilières s'élève à EUR 27.635.991 au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : EUR 15.871.265).

Note 5 – Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse

La trésorerie commune de la Fondation et des fondations abritées est gérée de façon centralisée par la Fondation. Aux 31 décembre 2014 et 2013, cette rubrique se décompose de la manière suivante (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Fondation de Luxembourg	510.666	489.764
Fondations abritées	11.229.342	9.114.531
	<u>11.740.008</u>	<u>9.604.295</u>

Note 6 – Comptes de régularisation actif

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les comptes de régularisation actif de la Fondation se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Intérêts courus sur comptes bancaires	5.859	3.304
Intérêts courus sur portefeuille de la Fondation	28.226	43.301
Intérêts courus sur portefeuilles des fondations abritées	295.178	72.308
Autres	4.361	1.950
	<u>333.624</u>	<u>120.863</u>

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2014

Note 7 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres de la Fondation sont constitués des fonds propres de la Fondation de Luxembourg (EUR 3.000.000) et des fonds propres des fondations abritées (EUR 34.934.790).

En décembre 2008, la Fondation a reçu une dotation initiale de EUR 5.000.000 de la part de :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (EUR 2.500.000) ;
- l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (EUR 2.500.000).

Cette dotation initiale incluait une subvention d'équilibre de EUR 1.000.000 dont bénéficie la Fondation pour compenser les pertes d'exploitation qu'elle aurait constatées au cours de ses premiers exercices. Au 4 avril 2011, le Conseil d'Administration de la Fondation a décidé d'augmenter le montant de cette subvention d'équilibre de EUR 500.000 pour la porter à EUR 1.500.000.

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a décidé, avec effet rétroactif au 31 décembre 2014, d'une augmentation supplémentaire de la subvention d'équilibre d'un montant de EUR 500.000 pour la porter à EUR 2.000.000, dont un montant de EUR 84.003 a déjà été utilisé afin de compenser les pertes d'exploitation de l'année 2014. Le montant total de la subvention d'équilibre utilisée au 31 décembre 2014 se porte à un montant de EUR 1.584.003 (2013 : EUR 1.497.770).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les fonds propres des fondations abritées se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Fonds propres au début de l'exercice	22.373.915	17.108.900
Dotations au cours de l'exercice	17.385.625	10.068.296
Affectation des fonds dédiés	(5.151.245)	(4.855.369)
Report à nouveau débiteur des fondations abritées :		
- fondations de flux	(21.333)	(109.081)
- fondations de dotation et hybrides	347.828	161.169
	<u>34.934.790</u>	<u>22.373.915</u>

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2014

Note 8 – Fonds dédiés

Au 31 décembre 2014, les fonds dédiés sont constitués de EUR 4.189.281 alloués à des projets dans vingt-cinq fondations abritées (2013 : EUR 2.656.188 dans vingt-et-une fondations abritées).

Au cours de l'année 2014, un montant de EUR 3.618.152 (2013 : EUR 3.471.898) a été utilisé dans des projets.

Note 9 – Comptes de régularisation passif

Le 14 mai 2013, la Fondation a reçu un legs pour un montant EUR 218.348. Il a été décidé par le Conseil d'Administration que ce legs serait utilisé au cours des 4 prochains exercices (EUR 54.587 par exercice).

Note 10 – Autres charges externes

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les autres charges externes se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Honoraires	70.651	55.538
Loyers et charges locatives	70.499	66.623
Frais de représentation	6.824	3.764
Maintenance et entretien matériel informatique	13.851	13.322
Fournitures de bureau	9.817	7.780
Frais de communication	3.999	9.116
Frais de déplacement	8.591	6.861
Frais de publications	16.635	14.274
Autres	13.780	11.947
	<hr/> <u>214.647</u>	<hr/> <u>189.225</u>

Note 11 – Frais de personnel

Au 31 décembre 2014, la Fondation emploie 5 personnes dont 1 personne à mi-temps (2013 : 5 personnes dont 1 personne à mi-temps).

Fondation de Luxembourg
Fondation

Annexe (suite)
31 décembre 2014

Note 12 – Autres produits d'exploitation

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Prestations de services aux fondations abritées	431.061	293.441
Autres produits	3.812	800
	<u>434.873</u>	<u>294.241</u>

Note 13 – Autres intérêts et autres produits financiers

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les autres intérêts et autres produits financiers assimilés se détaillent comme suit (exprimé en EUR) :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Revenus des immobilisations financières	82.128	159.887
Intérêts sur comptes courants et dépôts à terme	2.360	2.186
	<u>84.488</u>	<u>162.073</u>

Au 31 décembre 2013, les intérêts sur le portefeuille d'immobilisations financières incluaient la reprise de l'excès d'amortissements sur les agios de deux immobilisations financières arrivées à maturité pour EUR 56.863.

Note 14 – Promesses de dons

Au 31 décembre 2014, les promesses de dons, sous forme de legs testamentaires et autres engagements contractuels, s'élèvent approximativement à EUR 49 millions au travers de neuf fondations abritées (2013 : approximativement EUR 50 millions au travers de onze fondations abritées).